

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2020/ 069 /PRG/SG

PORTANT MAJORATION DE LA SOLDE DES MILITAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

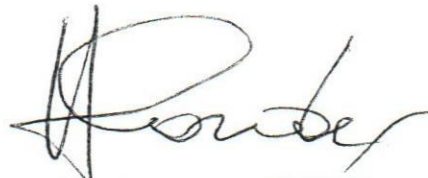
Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 1^{er} Avril 2020, les indices de solde des militaires sont majorés de 20% ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry, le 16 MARS 2020


Prof. Alpha CONDE